

CATEGORIEL 2023 – ALIGNEMENT DES CORPS A TYPE

CORPS/EMPLOI CONCERNE

Attaché d'administration
Ingénieur des TPE
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement

OBJECTIF DE LA MESURE

La mesure a pour objectif d'aligner progressivement les corps de catégorie A (ITPE, attaché et IAE) sur une grille de fonctions et des barèmes indemnitaires communs.

La première étape (mise en œuvre en 2023) consiste à aligner le corps des attachés et des IAE sur la grille de fonctions des ITPE, qui servira de grille de référence. Elle prévoit également une première remontée des socles indemnitaires.

DETAIL DE LA MESURE

I. Alignement des grilles de fonctions

A. Alignement de la grille « Attaché »

Le corps des attachés est réparti en 4 groupes de fonctions, sans sous-groupes. L'alignement consistera à les basculer sur la grille des ITPE constituée de 6 groupes et sous-groupes qui deviendra la grille commune des AAE, IAE ITPE et autres corps « A-type » similaires. Les grilles de groupes de fonctions sont présentées en annexe 1.

B. Alignement de la grille IAE

Le corps des IAE, réparti en 7 groupes et sous-groupes, basculera également sur la grille commune. Les grilles de groupes de fonctions sont présentées en annexe 1.

II. Alignement des socles

Les tableaux ci-dessous présentent la première phase de l'alignement des socles. Les montants indiqués en vert correspondent aux socles communs aux 3 grilles dès 2023.

Le choix a été fait de maintenir le nouveau socle du groupe 4 des attachés premier niveau de grade en services déconcentrés au niveau de l'actuel groupe 3 en services déconcentrés.

Cette mesure conduit par ailleurs à une augmentation de certains socles des ITPE et des IAE.

Socle AC 2022

Attaché					ITPE					IAE				
AAE	APAE	CAEDAD	AAE HC		ITPE	IDTPE	ICTPE G1	ITPE HC		IAE	IDAE	CM	IAE HC	
1					1.1	19 800 €	24 500 €	34 000 €	36 500 €	1.1		24 600 €	27 400 €	27 400 €
	20 500 €	22 750 €	23 250 €	25 450 €	1.2	18 800 €	23 500 €	30 000 €	32 500 €	1.2		22 500 €	26 350 €	26 350 €
2					2.1	17 600 €	22 500 €	25 800 €	25 800 €	2	16 525 €	21 900 €	23 700 €	23 700 €
	18 900 €	20 500 €	21 500 €	23 700 €	2.2	16 600 €	21 700 €	21 700 €	21 700 €	3.1	15 825 €	21 700 €		
3	15 700 €	17 950 €	17 950 €	17 950 €	3	15 600 €	20 500 €	20 500 €	20 500 €	3.2	15 525 €	20 500 €		
4	14 500 €	16 750 €	16 750 €	16 750 €	4	14 800 €	18 400 €	18 400 €	18 400 €	4.1	14 800 €	18 400 €		
										4.2				



Socle AC 2023

Attaché				ITPE				IAE						
	AAE	APAE	CAEDAD	AAE HC		ITPE	IDTPE	ICTPE G1	ITPE HC		IAE	IDAE	CM	IAE HC
1.1	20 500 €	23 950 €	26 550 €	28 950 €	1.1	20 500 €	24 500 €	34 000 €	36 500 €	1.1	20 500 €	24 600 €	27 400 €	28 950 €
1.2	20 500 €	22 900 €	24 900 €	27 200 €	1.2	20 500 €	23 500 €	30 000 €	32 500 €	1.2	20 500 €	22 900 €	26 350 €	27 200 €
2.1	18 900 €	21 700 €	23 250 €	25 450 €	2.1	18 900 €	22 500 €	25 800 €	25 800 €	2.1	18 900 €	21 900 €	23 700 €	25 450 €
2.2	18 900 €	20 800 €	21 600 €	23 700 €	2.2	18 900 €	21 700 €	21 700 €	23 700 €	2.2	18 900 €	21 700 €	21 700 €	23 700 €
3	15 700 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €	3	15 700 €	20 500 €	20 500 €	20 500 €	3	15 700 €	20 500 €	20 500 €	20 500 €
4	14 800 €	17 200 €	17 200 €	17 200 €	4	14 800 €	18 400 €	18 400 €	18 400 €	4	14 800 €	18 400 €	18 400 €	18 400 €
										4.2				

Socles SD 2022

Attaché				ITPE				IAE			
AAE	APAE	CAEDAD	AAE HC	ITPE	IDTPE	ICTPE G1	ITPE HC	IAE	IDAE	CM	IAE HC
1	18 000 €	19 750 €	20 750 €	1.1	17 900 €	22 300 €	33 000 €	1.1		23 225 €	23 225 €
				1.2	16 900 €	21 500 €	28 800 €	1.2	20 000 €	22 500 €	22 500 €
				2.1	15 700 €	20 300 €	24 200 €	2	14 700 €	19 500 €	21 025 €
2	15 600 €	17 600 €	18 600 €	2.2	14 700 €	19 300 €	19 300 €	3.1	14 050 €	18 800 €	19 700 €
3	13 200 €	15 450 €	15 450 €	3	13 700 €	18 300 €	18 300 €	3.2	13 250 €	18 250 €	18 700 €
4	12 000 €	14 250 €	14 250 €	4	13 000 €	17 250 €	17 250 €	4.1	12 900 €	17 250 €	
								4.2	12 700 €	16 000 €	



Socle SD 2023

Attaché				ITPE				IAE			
AAE	APAE	CAEDAD	AAE HC	ITPE	IDTPE	ICTPE G1	ITPE HC	IAE	IDAE	CM	IAE HC
1.1	18 000 €	21 300 e	24 800 €	1.1	18 000 €	22 300 €	33 000 €	1.1	18 000 €	24 800 €	27 100 €
1.2	18 000 €	20 200 €	22 800 €	1.2	18 000 €	21 500 €	28 800 €	1.2	18 000 €	20 200 €	25 000 €
2.1	15 700 €	19 100 €	20 800 €	2.1	15 700 €	20 300 €	24 200 €	2.1	15 700 €	19 500 €	22 900 €
2.2	15 600 €	18 000 €	18 800 €	2.2	15 600 €	19 300 €	19 300 €	2.2	15 600 €	18 800 €	20 800 €
3	13 700 €	16 200 €	16 200 €	3	13 700 €	18 300 €	18 300 €	3	13 700 €	18 300 €	18 700 €
4	13 200 €	15 000 €	15 000 €	4	13 200 €	17 250 €	17 250 €	4	13 200 €	17 250 €	17 250 €
								4.2	12 700 €	16 000 €	

Annexe 1 – Grilles de groupes de fonctions

Grille 2022 des attachés d'administration de l'Etat

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Éléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions	
	Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
Groupe 1	- Chef de département rattaché au chef de service - Adjoint de sous-direction - Chef de bureau (poste sur emploi fonctionnel ou grade d'attaché d'administration hors classe) - Directeur CVRH / CEDIP - Expert international	- Adjoint au directeur (départemental/régional) - Chef de service (poste sur emploi fonctionnel ou grade attaché d'administration hors classe) - Directeur de lycée professionnel maritime - Expert international
Groupe 2	- Autre chef de département - Chef de bureau hors groupe 1 - Chargé de mission (rattachement supérieur à une sous-direction) - Adjoint au chef de département - Fonctions au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) : Secrétaire général, chargé de mission, inspecteur hygiène et sécurité, secrétaire général de section - Adjoint de directeur CVRH/CEDIP - Expert	- Chef de service hors groupe 1 - Chargé de mission (rattachement direction) - Directeur adjoint de lycée professionnel maritime - Expert
Groupe 3	- Adjoint au chef de bureau / responsable d'entité de niveau 2 - responsable d'entité de niveau 1 (pôle/unité) - Chargé de mission (rattachement sous-direction) - Fonctions en CVRH/CEDIP : chargé de projet, adjoint de responsable d'unité, de pôle ou de filière, CMC, chargé de mission compétences - Spécialiste	- Chef de département ou division - Adjoint de chef de service - Adjoint de chef de département ou division - Responsable d'entité niveau 1 (bureau, cellule) - Responsable territorial en direction départementale des territoires - Secrétaire général de lycée professionnel maritime - Chargé de mission (rattachement supérieur à entité de niveau 1) dont référent ville/délégué au préfet - Spécialiste
Groupe 4	- Fonctions au sein d'un bureau / d'une entité de niveau 1 - Autres chargés de mission	- Fonctions au sein d'une entité de niveau 1 - Autres chargés de mission

Grille 2022 des IAE

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions	
		Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
Groupe 1	Sous-groupe 1.1	--Adjoint de sous-direction¶ --Chef de département avec bureaux (rattachement service)¶	--Adjoint au directeur d'un service déconcentré¶
	Sous-groupe 1.2	--Chef de bureau¶ --Chef de département sans bureaux (rattachement service)¶ --Adjoint de chef de département en G1-1¶	--Chef de service (effectif >= à 15 agents)¶
Groupe 2	/¶	--Adjoint de chef de département¶ --Chargé de mission (rattachement supérieur à sous-direction)¶ --Fonctions au CGEDD : secrétaire général de section, chargé de mission, secrétaire général de section¶	--Chef de service hors groupe 1,2 (effectif < à 15 agents)¶ --Adjoint de chef de service en G1-2¶ --Chargé de mission (rattachement direction)¶
Groupe 3	Sous-groupe 3.1	--Adjoint au chef de bureau¶ --Chargé de mission (rattachement sous-direction)¶ ¶	--Adjoint de chef de service en G2¶ --Chef de département ou de division¶ --Responsable d'une unité territoriale (*) en DDT, DREAL, DEAL, DIRM (entité de niveau 1)¶ --Responsable de district en DIR¶
	Sous-groupe 3.2	--Responsable de pôle au sein d'un bureau¶ --Chargé de projet au sein d'un bureau¶	--Adjoint de chef de département ou de division¶ --Responsable d'entité de niveau 1 (bureau, cellule) hors unité territoriale du groupe 3-1¶ --Chargé de mission (rattachement service)¶
Groupe 4	Sous-groupe 4.1	--Fonctions au sein d'un bureau¶ --Autres chargés de mission¶	--Adjoint du responsable d'entité de niveau 1¶ --Chargé de mission (rattachement département ou division)¶
	Sous-groupe 4.2	/¶	--Fonctions au sein d'une entité de niveau 1¶ --Autres chargés de mission¶

(*) l'unité territoriale constitue le point d'entrée du service déconcentré sur un territoire géographique.¶



Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Éléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions	
		Administration centrale, établissements et services assimilés	
		Direction générale / Direction d'administration centrale / Conseil général de l'écologie et du développement durable	STRMTG / CETU
Groupe 1	Sous-groupe 1.1	- Adjoint de sous-direction - Directeur de CVRH - Chef d'une structure N-1 (ex : département) à forte exposition	- Adjoint au directeur
	Sous-groupe 1.2	- Chef d'une autre structure N-1 - Chef d'une structure N-2 (ex : bureau) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Adjoint au directeur de CVRH - Adjoint de chef d'une structure N-1 à forte exposition - Directeur de projet (hors emploi) rattaché au niveau N et plus	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de mission contrôle externe et direction technique rattaché au niveau N
Groupe 2	Sous-groupe 2.1	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : bureau) - Adjoint au chef d'une structure N-1 en G1,2 - Adjoint de chef d'une structure N-2 éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-1 hors unité territoriale - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service) en G1.2 - Autre chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition
	Sous-groupe 2.2	- Adjoint de chef d'une autre structure N-2 en sous-groupe 2,1 - Chef d'une structure N-3 à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N -1 et avec forte exposition	- Adjoint d'une structure N-1 en G2,1 - Chef d'une unité territoriale de contrôle
Groupe 3		- Chef d'autre structure (ex : pôle d'un bureau) - Adjoint au chef d'une structure N-3 à forte exposition - Autre chargé de projet/mission avec forte exposition - Autres fonctions avec forte expertise	- Autre chargé de projet/mission avec forte exposition - Fonctions avec forte expertise
Groupe 4		- Autres fonctions	- Chef d'autre structure (ex : unité) - Autres fonctions

Doc

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions				
		Services déconcentrés, établissements et services assimilés				
		DRIEAT dont DIRIF (et UD de la DRIEAT)	DREAL et DRIHL (et UD de la DRIHL)	DEAL / DM	DDI (DDT, DDTM, DDETS, etc...)	DIR / DIRM
Groupe 1	Sous-groupe 1.1	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE) - Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)		- Adjoint au directeur
	Sous-groupe 1.2	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) comportant des niveaux inférieurs - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)	- chef d'une structure N-1 éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition
Groupe 2	Sous-groupe 2.1	- Chef d'une autre structure N-1 - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service) en groupe 1,2 - Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chef d'une UD (sans emploi DATE) à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-1 - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chef d'une UD à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-1 - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une autre structure de niveau N-1 (service ou d'entité mixte, siège + terrain hors structure territoriale) - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chef d'une structure territoriale de niveau N-1 à forte exposition
	Sous-groupe 2.2	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité) - Chef d'une autre UD (sans emploi DATE) - Adjoint d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1 - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité) - Chef d'une autre UD - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1 - Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité) - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1 - Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-1 en G2,1 - Chargé de projet/mission à forte exposition	- Chef d'une structure de niveau N-2 à forte exposition - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1 - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition

Mesures indemnitaires catégorielles – année 2023

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions				
	Services déconcentrés, établissements et services assimilés				
	Direction régionale en IdF	Autres directions régionales	DEAL et outre-mer	DDT(M)	DIR/DIRM
Groupe 3	- Adjoint de structure N-2 en G2,2 - Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité) - Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)	- Adjoint de structure N-2 en G2,2 - Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité) - Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)	- Adjoint de structure N-2 en G2,2 - Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité) - Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)	- Adjoint d'un autre chef d'une structure N-1 (ex : mission) - Responsable d'autre structure à forte exposition (ex : unité) - Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)	- Chef d'une autre structure de niveau N-2 - Chef d'une autre structure territoriale - Adjoint d'un chef d'une structure de niveau N-2 en G2,2 - Adjoint au chef d'une structure territoriale de niveau N-1 en G2,2 - Responsable d'autre structure à forte exposition (ex : unité) - Autres fonctions avec forte expertise (dont inspecteur de sécurité des navires confirmé, patrouilleur, ingénieur d'armement, responsable commission régionale de sécurité et autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)
Groupe 4	- Chef d'autre structure (ex : unité) - Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3 - Autres fonctions	- Responsable d'autre structure (ex : unité) - Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3 - Autres fonctions	- Responsable d'autre structure (ex : unité) - Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3 - Autres fonctions	- Responsable d'autre structure (ex : unité) - Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3 - Autres fonctions	- Responsable d'autre structure (ex : unité) - Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3 - Autres fonctions